



The Great Lakes - St. Lawrence Seaway System
Le réseau Grands Lacs - Voie maritime du Saint-Laurent

AVIS DE LA VOIE MARITIME N° 8 - 2012

Limites de vitesse sur le lac Saint-Louis

À partir du 22 mars 2012, la limite de vitesse sur le lac Saint-Louis entre A13 et l'entrée inférieure de l'écluse inférieure de Beauharnois sera réduite de 16 nœuds à 12 nœuds pour les navires montants et 14 nœuds pour les navires descendants, comme indiqué à la colonne III ci-dessous.

D'autres changements au tableau de vitesses seront aussi introduits pour le même secteur, 11 nœuds pour les navires montants et 13 nœuds pour les navires descendants, tel qu'indiqué à la colonne IV ci-dessous. Les limites de la colonne IV pourront être imposées lorsque des conditions de niveau d'eau plus faibles se manifestent, ainsi que d'autres restrictions qui pourraient être nécessaires. Le cas échéant, les navigateurs seront avisés par un avis aux navigateurs.

COLONNE I POINT DE DÉPART	COLONNE II DESTINATION	VITESSE-FOND MAXIMALE (EN NŒUDS)	
		COLONNE III	COLONNE IV
2. Lac Saint-Louis - bouée A13	Entrée inférieure de l'écluse inférieure de Beauharnois	12 (à la remontée)	11 (à la remontée)
		14 (à la descente)	13 (à la descente)

Le 12 mars, 2012